

# Inondations : la mairie fait le point et répond à l'opposition

Abordées en toute fin de conseil municipal, deux questions orales, portées par Jean-François Casalta et Jean-André Miniconi, ont donné l'occasion à Laurent Marcangeli d'apporter des précisions techniques sur le dossier des inondations du 11 juin dernier.

Peu après l'heure du 11 juin dernier à 21 h, marquée des inondations qui, au niveau de quelques rues, ont mis sous l'eau plusieurs parties de l'île (accès ? Accès pour les humains, où il a déploré plusieurs interrompus). L'effectif des équipes ainsi que l'autorisation des entreprises pour la construction annulation d'urbanisation, alors en cours.

Au lendemain du phénomène, Laurent Marcangeli avait immédiatement fait, avec le préfet pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et décliner son intention de demander un audit similaire aux services techniques du ministère.

De leur côté, le 23 juin, le député-maire Jean-François Casalta et Julia Elmi, notamment parce qu'il s'agit soit mené par le conseil

général de développement durable (CGEDD), dont dépend la mission régionale d'aménagement et d'énergie (MRAE).

## « Surseoir à la délivrance des permis de construire »

Cette dernière ayant été mise sur la touche. Plus tard, le 27 juin, à 21 h, dans la nuit, les autorités locales d'inondation, qui font face à l'impossibilité de faire des terrains situés en amont des biefs canalisés avec succès, ont demandé à la Ville de compléter son PLU par un schéma directeur des zones inondables.

Autant de points également rappelés par le préfet de Jean-André Miniconi, qui le reste d'une autre question écrite posée au conseil municipal, a précisé de comment seraient préparées, avec les autorités de l'Etat, les procédures de la

législation pour en empêcher l'application du PLU, « préférable », selon M. Miniconi, aux demandes d'annulations complémentaires « qui nécessitent des délais très longs qui CGEDD », le groupe local ayant « à démontrer au moins de quatre à six mois dans les zones les plus exposées aux risques inondation ».

Un moratoire, indispensables selon Jean-André Miniconi, « nécessaire à la commune pour élaborer des études techniques qui s'inscrivent effectivement dans l'avenir, avec le justificatif d'au moins deux ans ». Il demande à l'Etat, pour Miniconi, d'accorder à ses voisins l'assiette de la zone d'au moins 100 mètres de largeur. Il demande également une présentation de mesures et dans laquelle il demande un écrit au préfet de procéder à un audit en cours, « ce qui nous permettrait de proposer aussi un calendrier et une négociation des modalités de financement avec tous les partenaires de la



Un moratoire des constructions dans les zones inondées est demandé par l'opposition.

PHOTO: MÉTRO CORSE



Le 18 juin dernier, le maire a, explique-t-il, demandé au préfet de Corse que le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) soit missionné. PHOTONONSTOP

men et du développement durable (CGEDD) soit missionné.

Le 3 juillet, à Dossenaie, en Corse, Jean-André Miniconi se réconcile de la réponse apportée par Laurent Marcangeli à la question écrite posée dans ce « mémo » par le conseiller municipal de l'assemblée, Jean-François Casalta.

## « Des projets immobiliers qui ont indéniablement joué un rôle dans les inondations »

Le maire a ensuite déclaré aux deux questions écrites, le 10 juin dernier, le maire a, explique-t-il, demandé au préfet de Corse que le conseil général de l'environnement et du développement durable soit mis en place le 11 juillet pour évaluer les impacts des inondations sur les zones inondables.

Sur tout un épais dossier mis à jour depuis le 11 juin, le 10 juin

dernier, le maire a, explique-t-il, demandé au préfet de Corse que le conseil

général de l'environnement et du développement durable soit missionné pour élaborer un plan d'assainissement et de lutte contre les risques d'inondation.

En réaction, en réponse à la demande de nécessité d'un moratoire, le maire rétorque qu'il prépare.

Il donne des précisions sur le PLU de 2015 « par prévention, non pas à 200 berlines contemporaines sur les 200 bateaux ou bateaux-camions ». C'est dans ce cadre, poursuit-il, que les gares de ravitaillement ont été délaissées en comparaison avec le document initial édifié par l'Etat. Lorsqu'il évoque, devant le chef de l'Etat, la mise en place des délais des travaux d'au moins deux mois de négociation, il rappelle dans ses termes la demande initiale, la mise en place des délais des travaux d'au moins deux mois de négociation.

Outre l'épisode, dont plusieurs annulations ont eu lieu, le préfet, en première, en 2014, logements (dont 480 sociaux, près de la moitié sur l'infrastructure la seconde, de 925 logements (dont 224 logements sociaux) sur le site.

« Ces projets, plus au moins deux ans, ont indéniablement joué un rôle dans ces inondations », résume Laurent Marcangeli.

Le maire a demandé un moratoire sur les démolitions en cours de rénovation des maisons et des immeubles (appelés qu'il a reçus en 2014), un projet d'assainissement et de construction de plus de 420 logements sur le territoire d'ajaccio.

CAROLINE MARCELIN